

Offre médico-sociale

Les Adapei de Loire-Atlantique et de La Réunion signent une convention de partenariat

Publié le 23/06/21 - 17h10

Les Adapei de Loire-Atlantique et de La Réunion ont signé une convention de partenariat. Elle vise principalement le partage d'expertises et de bonnes pratiques.

Le 11 juin, Danielle Payet et Sophie Biette, respectivement présidente de l'Adapei de La Réunion et présidente de l'Adapei de Loire-Atlantique ont signé une convention de partenariat. C'est la première fois que deux associations départementales signent une convention qui n'a pour objet ni une fusion-absorption ni une mutualisation de moyens, mais porte essentiellement sur le partage des expertises.

Ce partenariat d'un nouveau genre rapproche l'une des plus importantes associations Unapei implantées en métropole — avec près de 2 700 personnes accompagnées — et une association plus modeste — 400 personnes accompagnées — mais qui a la particularité d'être une des rares associations médico-sociales dont le siège est à La Réunion. Ce qui pourrait être un avantage s'avère souvent un handicap face aux tutelles, d'où l'idée de s'appuyer officiellement sur l'expertise d'une grande association gestionnaire.

"Nous nous sommes côtoyés à l'occasion d'un congrès Unapei, explique à Hospimedia Sophie Biette, et nous avons commencé par échanger sur la mise en place du dossier unique de l'usage pour lequel nous avons recours au même prestataire. Nos équipes ont appris à se connaître et échanger. D'autant que nous nous sommes rendus avec l'équipe de direction à La Réunion et qu'à l'occasion du congrès suivant, c'est l'équipe de La Réunion qui est venue nous voir."

Les professionnels de Loire-Atlantique découvrent les pratiques inclusives de leurs collègues de La Réunion où historiquement les services sont plus implantés que les établissements. Ceux de La Réunion s'appuient quant à eux sur des outils déjà bien mis en place en Loire-Atlantique. Ainsi des visioconférences régulières sont organisées entre l'établissement et service d'aide par le travail (Esat) de Nantes et celui du Tampon pour aider ce dernier à mettre en place un atelier facile à lire et à comprendre (Falc). *"Finalement nous avons souhaité officialiser l'échange de bonnes pratiques que nous avons mis en place de façon informelle, précise Sophie Biette. Notre convention prévoit d'ailleurs que si un professionnel d'une association est amené à se déplacer pour aider l'autre, son travail sera alors facturé à l'association qui le reçoit."*

Emmanuelle Deleplace

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>